

REGLEMENT COMPLET DU MARATHON PHOTO D'ARGENTEUIL

Samedi 23 septembre 2017

ARTICLE 1 : organisateurs

L'association Club Photo d'Art dont le siège social se situe : 12 esplanade Salvadore Allende, 95100 Argenteuil
en partenariat avec l'association Alternatib'Argenteuil dont le siège social se situe : 24 rue Albert Robida, 95100 Argenteuil,
organisent, le premier Marathon Photo d'Argenteuil, qui aura lieu le 23 septembre 2017 à Argenteuil de 14h à 16h.

ARTICLE 2 : Personnes concernées

Ce concours, réservé aux amateurs, est ouvert à toute personne physique à l'exclusion des photographes professionnels, des membres du jury et des associations ayant participé à son organisation.

Concernant les participants s'inscrivant par équipe de 2 personnes, une équipe peut éventuellement comporter une personne mineure à condition que l'autre participant soit majeur et que le mineur en question puisse justifier d'une autorisation parentale.

ARTICLE 3 : Modalités d'inscription

Les participants (non photographes professionnels) s'inscrivent seul ou par équipe de 2 maximum sur les sites internet d'Alternatib'Argenteuil et du Club Photo d'Art.

<http://alternatiba-argenteuil.org/>

<http://clubphotodart.jimdo.com>

Les inscriptions pour le Marathon sont ouvertes à 20 équipes maximum (seules les 20 premières inscriptions d'équipe, de 1 ou 2 personnes, seront prises en compte).

Chaque équipe doit posséder son propre équipement numérique (format de compression Jpeg).

Chaque participant (le parent en cas de participant mineur) doit remplir et signer une fiche d'inscription disponible sur les sites internet, précisant nom, adresse, n° de téléphone et comportant l'autorisation de représentation gratuite des 12 photos réalisées.

Les inscriptions sur Internet sont ouvertes du 8 septembre au 23 septembre inclus.

Il est demandé aux participants d'imprimer, signer et remplir un exemplaire du règlement et de la fiche d'inscription téléchargeables sur les sites mentionnés.

Les inscriptions le 23 septembre 2017 seront possibles dans la limite des places disponibles et à condition de se présenter au moins une demi-heure avant le début du Marathon.

Les participants se verront remettre un « Kit Marathon » (feuille de route et badge) sur présentation et vérification de la fiche d'inscription le 23 septembre à l'accueil du Marathon, parc de l'Hôtel de ville à Argenteuil à 13h30.

Tout formulaire d'inscription, incluant les fiches d'autorisation mentionnées à l'article 7, rempli de façon incomplète ou non conforme, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent Marathon par un participant entraînera l'élimination de l'équipe concernée.

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement qui s'impose à eux.

ARTICLE 4 : Principe du Marathon

Samedi 23 septembre 2017 à 13h30, rendez-vous est donné aux participants au Parc de l'Hôtel de ville d'Argenteuil, point de départ du Marathon, afin de valider l'inscription et retirer un kit Marathon composé d'un badge et « feuille de route » sur laquelle les participants découvriront, au fur et à mesure, les 4 étapes et les 12 thèmes à photographier.

Les thèmes ont été choisis pour mettre en valeur la ville d'Argenteuil tout en faisant référence à la thématique « Cycle et recycle », titre de la fête des alternatives organisée par Alternatib'Argenteuil au Parc du cerisier.

Chaque participant doit se munir d'un appareil photo numérique et d'une carte mémoire et ne sélectionner qu'une photo par thème (format JPEG).

À chaque point accueil, l'équipe participante reçoit une nouvelle feuille de route avec 3 nouveaux thèmes à photographier impérativement dans l'ordre indiqué.

À l'issue du Marathon, les participants retrouvent les organisateurs au dernier point d'accueil pour remettre leurs 12 photos. Elles auront donc dû être préalablement sélectionnées par les participants et doivent apparaître dans l'ordre des thèmes.

À 16h30, heure de clôture du Marathon, chaque équipe aura dû remettre ses 12 photos aux organisateurs et pourra profiter de la fête des alternatives.

Un jury (photographes professionnels, membres organisateurs du Club Photo d'Art et d'Alternatiba, élus de la Mairie) se réunira entre le 24 et le 29 septembre pour délibérer.

Il sélectionnera les meilleurs clichés par thème du Marathon (1 photo gagnante par thème) et élira une équipe gagnante pour l'ensemble de ses 12 photos. Les gagnants se verront récompensés par les lots tels que décrits dans l'article 5.

Conformément à l'article 5 ci-après, les clichés sélectionnés ci-dessus seront également mis en valeur sur les sites d'Alternatiba et du Club Photo d'Art.

Les critères de sélection du jury seront : respect du thème imposé et originalité de son traitement, qualité de l'approche photographique. Le Jury accordera une importance moindre à l'aspect technique de la photographie, afin de ne pas privilégier les participants disposant du matériel le plus performant.

Les clichés noir et blanc ou sépia sont acceptés et seront valides au même titre que les clichés couleur.

Les résultats de cette délibération seront communiqués conformément à l'article 6 ci-après le 30 septembre 2017 lors d'une fête de clôture.

Les photos non primées seront détruites immédiatement par les organisateurs.

ARTICLE 5 : Dotations

Les 12 photos sélectionnées par thème et les 12 photos de l'équipe gagnante élue par le jury comme indiqué à l'article 4, parmi l'ensemble des photos remises lors du Marathon, seront mises en valeur sur les sites internet d'Alternatiba et du Club Photo d'art.

Les lots pour les équipes gagnantes sont :

- 12 affiches, 12 éco-cups Alternatiba et 1 tirage papier pour les photos gagnages par thème
- 1 T-shirt, 1 affiche, 1 éco-cup Alternatiba et 1 tirage papier pour l'équipe gagnante pour l'ensemble de ses photos.

Les lots seront attribués par équipe gagnante (que l'équipe soit composée de 1 ou 2 personnes).

ARTICLE 6 : Modalités d'attribution des lots

L'annonce des gagnants sera faite lors de la remise des prix le samedi 30 septembre à l'Imagerie à Argenteuil à 19h. Ils seront ensuite annoncés sur les sites des associations organisatrices.

Les lots seront à retirer obligatoirement lors de la remise officielle des prix. L'absence de retrait du gain le 30 septembre 2017 vaudra abandon du prix par les gagnants.

Les lots ne sont pas échangeables ou remplaçables contre un autre objet ou dotation, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont interdits.

ARTICLE 7 : Autorisations

La participation au marathon photo est subordonnée à l'observation des lois françaises en matière de Droits d'Auteur (loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle – partie législative) ainsi qu'à celle de la loi sur la Protection des personnes physiques et de leur image (loi du 17 juillet 1970).

Les participants s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions du présent règlement.

Les associations organisatrices ne sauraient être rendues responsables d'une inobservation quelconque des lois par les participants du marathon photo.

À ce titre, ils s'engagent à se comporter de façon loyale et notamment à être le seul et unique auteur des photographies. Ils s'engagent à ne faire aucun emprunt ou contrefaçon relative à des œuvres protégées existantes et de manière générale à ne pas utiliser des éléments qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou aux droits de tiers notamment au titre du droit d'auteur, du droit des marques ou du droit à l'image des personnes.

Les gagnants autorisent les organisateurs à diffuser sur leurs sites leurs nom, prénom, adresse, et gains, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Chacun des membres des équipes sélectionnées autorisent, en contre-partie de la mise en avant de leurs photographies, conformément à la fiche signée lors de leur inscription, la représentation et reproduction gratuite de leur photos, pour la mise en ligne sur site internet sans qu'aucun droit ou rémunération puisse être exigés. Les participants s'engagent à demander une autorisation signée aux personnes qu'elles prennent en photo lors du marathon afin de respecter leur droit à l'image. La fiche d'inscription, les autorisations de diffusion des photos et le modèle d'autorisation droit à l'image sont à télécharger et à remplir obligatoirement afin de rendre l'inscription effective.

ARTICLE 8 : Responsabilité des organisateurs

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, les associations organisatrices se réservent le droit :

- d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce marathon,
- de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les associations organisatrices du marathon ne sauraient également être tenues pour responsables et aucun recours ne pourra être engagé contre elles en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) ou événements indépendant de leur volonté (notamment problèmes techniques) empêchant la tenue ou le bon déroulement du marathon et/ou privant partiellement ou totalement le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leurs gain(s).

ARTICLE 9 : Application du règlement

La participation à ce marathon implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du marathon.

Le présent règlement est disponible gratuitement sur les sites internet Alternatib'Argenteuil et du Club Photo d'Art.

<http://alternatiba-argenteuil.org/>

<http://clubphotodart.jimdo.com>

et est remis à chaque participant au moment de l'inscription.

Fait à Argenteuil, le 31 août 2017